

Aspects de la vie sociale en Camargue dans la première moitié du XIX^e siècle

Parler de "vie sociale", c'est supposer l'existence de "cadres communautaires" (F. Benoît), eux-mêmes liés à des conditions naturelles et à des conditions humaines précises. Or la Camargue de la première moitié du XIX^e siècle semble singulièrement défavorisée à ce double point de vue : morceau de boue isolé entre fleuve et mer, périodiquement ravagé par le débordement des eaux, où l'homme se perdait dans une immensité sans fin. La faiblesse de la population, deux à trois milliers d'habitants pour toute l'île, la prépondérance des écarts sur les lieux agglomérés, l'absence de vie urbaine, mis à part la méchante bourgade des Saintes-Maries, rendaient aléatoires tout effort d'encadrement social. Pourtant, durant cette période, les tentatives de sortir la Camargue et les Camarguais de leur isolement ne manquèrent pas. Particulièrement dignes d'intérêt se révèlent les initiatives prises dans le domaine scolaire et religieux, visant finalement à "civiliser" des groupes humains que l'époque jugeait souvent par trop sauvages¹.

Dans une région aussi reculée, la grande masse de la population se trouvait illettrée en ce début du XIX^e siècle, ce qui, somme toute, ne tranchait point de trop sur l'état général des campagnes françaises à cette époque. Cependant, à la veille de la Révolution, l'instruction populaire en Provence, pouvait se prévaloir d'une situation fort satisfaisante. Ainsi^{1 bis} maintes communes rurales rétribuaient des régents d'école qui apprenaient aux enfants les rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul, et les

1. cf Les jugements cités plus loin. Notes 52 et 53.

1 bis. FOURNIER-SAINT-YVES « Le département des Bouches-du-Rhône de 1800 à 1810 », p. 248 (Paris, Champion).

Cahiers de Doléances provençaux, loin de demander la création d'un enseignement primaire, en réclamaient au contraire l'extension. On retrouve effectivement dans le rôle de capitation de Notre-Dame-de-la-Mer (aujourd'hui Saintes-Maries-de-la-Mer), pour 1788 ², deux "régents des écoles". Mais quelle catégorie sociale touchaient-ils ? Vraisemblablement les ménagers, les agriculteurs assez aisés, car sur les registres paroissiaux ou d'état civil il est très rare qu'un ménager, un baïle berger ou un patron pêcheur n'aient pu signer.

Force nous est de reconnaître la disparition de ces régents sous la Révolution. Le Consulat et l'Empire ne permirent aucune amélioration, et, de ce délaissement, le conseil d'arrondissement se faisait amèrement l'écho en 1801 :

"L'instruction publique, si essentielle pour les bons citoyens, est absolument négligée dans presque toutes les communes" ³.

Pourtant, la Convention s'était appliquée à résoudre ce problème avec passion. Le décret du 29 frimaire An II proclama l'obligation et la gratuité de l'Enseignement primaire et celui du 16 ventôse An IV (6 mars 1796) entraîna la création d'instituteurs ; neuf d'entre eux furent envoyés à Arles. Mais combien allèrent en Camargue ? Avant 1789, la Camargue d'Arles ne semble pas avoir connu l'existence de régents. Tout au plus peut-on supposer que les prêtres d'Albaron, Boismaux, Villeneuve ou du Sambuc dispensaient quelques rudiments avec l'étude du catéchisme, dans la mesure où ils en étaient capables.

En 1817, Roy de Vacquières, propriétaire de la commune des Saintes-Maries et membre du conseil général, dépeignait au préfet la qualité médiocre des maîtres ⁴. Encore devait-on se féliciter de leur présence. L'année précédente, Villeneuve-Bargemon, préfet des Bouches-du-Rhône, avait ouvert une enquête sur l'état de l'instruction primaire dans son

2. Archives Départementales (désormais A.D.), 107 E, série OC, liasse 24.

3. A.D. N^o23, 9 Horéal An IX.

4. In A. COQUIS : * *L'enseignement primaire dans les Bouches-du-Rhône de 1800 à 1848* », p. 48 (thèse dactylographiée, Aix-en-Provence, 1946).

département : pour le treizième arrondissement, dont relèvent la commune d'Arles et celle des Saintes-Maries, huit communes sur trente-deux ne possédaient pas d'école ⁶. Les Saintes-Maries faisaient, bien entendu, partie des municipalités mal loties ; mais l'absence d'école n'implique pas obligatoirement un manque d'enseignants : ainsi voit-on apparaître un certain "M. Daubigny, homme très probe et très honnête", qui, "receveur des Douanes... se livre à l'instruction des enfants" ⁷. Néanmoins, et en dépit de cette action, bénévole de surcroît, peut-être plus attentive à inculquer les principes de la morale que les premiers éléments de la science scolaire, combien de jeunes Saintains étaient-ils réellement touchés par semblable apostolat ? Quand on pense aux conditions si particulières de vie en Camargue, à la dispersion de l'habitat, aux difficultés de communication dans ce pays si maltraité par la nature, à telle enseigne que l'état des chemins était la hantise perpétuelle de tous les conseillers municipaux durant ce XIX^e siècle, on est facilement porté au pessimisme. Faut-il ajouter que la Camargue arlésienne demeurait encore plus crouissante ? Aucun budget de la ville ne mentionne la présence d'un instituteur dans le delta. En juin 1819, la municipalité votait la création à la Roquette, donc en pleine ville, d'une classe, vu "la difficulté que les jeunes enfants éprouvaient pendant la saison rigoureuse de l'hiver pour se rendre assidûment aux écoles ⁸. A fortiori, cette constatation valait-elle pour ceux de la campagne ?

Finalement, et malgré ses bonnes intentions, la Restauration ne changea rien à une situation déjà peu brillante. La Statistique départementale, menée à la veille de la révolution de Juillet, remarquait que le troisième arrondissement était toujours le plus pauvre en instituteurs ⁹, et les communes sans école s'élevaient toujours à huit. En 1832, les autorités locales déclaraient avec fermeté :

5. A.D. T³³ : Lettre confidentielle de Roy de Vacquières, membre du conseil général, adressée au préfet le 5 avril 1817.

6. In Fournier-Saint-Yves, *op. cit.*, p. 268.

7. A. Coquis, *op. cit.*, p. 68.

8. Délibérations du conseil municipal (désormais D.C.) arlésien : délibération du 21 juin 1819.

9. In « Statistique départementale sous la direction du préfet Villeneuve-Bargemon » (Marseille, 1821-1816, 4 volumes), tome III, p. 541.

"L'Enseignement primaire est un des objets les plus importants qui puissent fixer l'attention du conseil général... Pour l'accomplissement de ce noble but, des efforts immenses sont indispensables dans cet arrondissement où l'Enseignement est dans une situation déplorable" ¹⁰.

Les rapports semestriels adressés au préfet sur la physionomie de l'Enseignement primaire dans l'arrondissement d'Arles expliquent toujours par le même argument (du moins jusqu'à la loi Guizot) les carences de ces huit communes :

"...Lamanon, Masblanc, Paradou, Rognonas et Saintes-Maries... attendu leur faible population et l'impossibilité où seraient ces instituteurs d'y subsister" ¹¹.

Argument de poids puisque à cette époque les maîtres devaient se contenter de la rétribution payée par les parents des élèves, ce qui supposait de leur part une certaine aisance ; le traitement était donc fonction du nombre de ces familles.

Dans ces conditions franchement mauvaises pour la Camargue — aucune école n'y fonctionnait avant la loi Guizot — qu'alliaient apporter les efforts scolaires de la Monarchie de Juillet ? On sait que désormais chaque commune devait entretenir une école de garçons et fournir à l'instituteur un traitement minimum. Ni gratuite, ni obligatoire, l'instruction parvenait tout de même dans les campagnes les plus reculées. Dans le troisième arrondissement l'application de la loi ne se fit pas sans difficultés, ce dont se plaignait le sous-préfet d'Arles en 1834 ¹² ; ou les communes péchaient par pauvreté ou bien elles opposaient une mauvaise volonté opiniâtre aux mises en demeure de l'administration. Les Saintes-Maries-de-la-Mer et Arles se distinguèrent par une conduite d'autant plus méritoire que leurs ennuis financiers étaient permanents. La première se félicitait du nouvel état de choses :

10. A.D. N°3, 3 juillet 1832.

11. A.D. T°14 : Tableau des communes de l'arrondissement d'Arles qui ont des écoles primaires. Rapport du premier semestre 1828.

12. A.D. N°3 : Séance de juillet 1834 (rapport du sous-préfet d'Arles ; cf. également A.D. T°25 : rapport des conseils municipaux).

"Depuis de longues années, les habitants de cette commune sont privés d'instituteurs... Par ce défaut, les jeunes gens n'ayant reçu presque aucune instruction sont dans la plus grande ignorance (sic)"¹³.

Mais ces heureuses dispositions d'esprit ne l'aiderent pas à réunir les fonds nécessaires pour payer le candidat et lui accorder son indemnité de logement. Le rôle spécial voté par le conseil municipal se révélant insuffisant, force fut de solliciter le gouvernement pour une participation à la moitié des dépenses. Le conseil d'arrondissement proposa alors trois aspirants, dont un baïle berger, et le comité de surveillance (installé selon la loi dans chaque commune, où il comprenait le maire, le curé et les notables) choisit finalement un certain Roche, qui, à l'essai, ne témoigna pas d'une conscience remarquable puisque, dès octobre 1835, il donnait sa démission, après six mois d'absence¹⁴. Le comité cantonal chargé de surveiller le bon fonctionnement de l'Enseignement primaire proposa alors trois nouveaux candidats, dont un agriculteur et un pêcheur. En dernier ressort, ce fut un tout jeune homme de dix-huit ans qui reçut le poste. Son âge suscita, au départ, quelque réticence, mais comme il possédait un réel savoir-faire, la municipalité n'eut qu'à s'en louer. Cependant, avec les seuls centimes additionnels, la commune n'arrivait jamais à réunir les 600 francs exigés pour la rétribution du maître et la location de l'école. Faute de moyens, elle ne pouvait construire un établissement scolaire et se résignait à louer un local, qui lui coûtait d'ailleurs assez cher. Régulièrement, il fallait voter une imposition extraordinaire pour être en mesure de verser le traitement de l'instituteur. En définitive, celui-ci touchait une moyenne de huit cents francs par an, car à la somme due par la mairie venaient s'ajouter les deux cents francs versés par les élèves (les enfants étaient répartis en trois catégories : la première classe payait un franc par mois, la seconde cinquante centimes et la troisième ne donnait rien, car indigente). C'était évidemment moins que

13. D.C. Saintes-Maries 24 décembre 1833. A.D. T¹²⁵ : rapport du conseil municipal des Saintes-Maries.

14. D.C. Saintes-Maries, octobre 1835.

15. D.C. Saintes-Maries, 6 mai 1843.

dans les communes urbaines, mais, selon l'Inspecteur de l'Enseignement primaire Topin, une rétribution de ce genre permettait "une condition honnête et presque de l'aisance" ¹⁶ car, poursuivait-il avec un humour involontaire, obligé de vivre dans une petite commune rurale, l'instituteur y contractait "le vertueux goût de l'épargne".

Mais ces améliorations dans la condition scolaire des Saintes-Maries avaient-elles réellement porté leur fruit ? On pouvait craindre certaines résistances dans une population campagnarde, donc peu disposée à envoyer ses enfants en classe, alors que la main-d'œuvre manquait pour les travaux des champs. La statistique de l'enseignement primaire dressée en 1833 ¹⁷ dénombrait 46 garçons et 36 filles d'âge scolaire (entre 5 et 12 ans). Sur ce total, elle estimait susceptibles de venir en classe 10 garçons et 12 filles en hiver, 8 garçons et 12 filles en été. Ces calculs étaient en fait tout théoriques car rien n'existait aux Saintes-Maries. Les seules indications que nous possédions sur le nombre réel d'élèves sont fournies soit par les rapports du préfet au conseil général ¹⁸, soit par les listes établies par le conseil municipal, lorsqu'il fixait la rétribution mensuelle payable par chacun ¹⁹. Mais il convient d'opérer une distinction importante : pour les filles, nous ne disposons d'aucune indication chiffrée jusqu'en 1850, date où elles apparaissent réellement dans les registres municipaux ²⁰, ce qui s'explique par la situation un peu particulière de l'école primaire qui les accueillait (voir *infra*) ; encore ne nous donne-t-on, en 1850, que leur nombre global, c'est-à-dire 35, sans l'assortir de mentions de détail. Les chiffres que nous allons désormais citer ne concernent donc, sauf avis contraire, que les élèves masculins. En 1834, le préfet faisait état de 30 élèves, dont 18 non payants ; la municipalité saintine en compte 33 en 1848, dont 11 exonérés de rétribution pour indigence ou

16. A.D. T¹¹⁴ : « Rapport général sur l'état de l'instruction primaire du département des Bouches-du-Rhône présenté à M. le Ministre de l'Instruction Publique. Rapport sur l'année scolaire 1837-1838. »

17. A.D. T¹¹² : Statistique de l'Enseignement primaire dans l'arrondissement d'Arles en 1833.

18. A.D. N¹¹⁸ : Rapport du préfet au conseil général.

19. D.C. Saintes-Maries 1^{er} février 1848.

20. D.C. Saintes-Maries 10 novembre 1850.

parce qu'appartenant à une famille nombreuse. En 1850, on mentionne 35 élèves, dont 10 exonérés. Le progrès n'est pas niable, surtout vu la diminution de la catégorie indigente ; mais il est surtout frappant par rapport au début du siècle : entre 1833 et 1850 le gain de cinq élèves paraît bien mince. Pourquoi cette relative stagnation ?

En premier lieu, il convient d'incriminer le mauvais état des chemins qui rendait difficiles les liaisons avec le bourg ; or, en 1851, le recensement quinquennal oppose aux 493 habitants agglomérés une population éparse de 520 âmes ²¹. Dans ces conditions, on en vient à se demander si les chiffres indiqués par les statistiques de 1833, à savoir les 82 enfants scolarisables ne concernaient pas uniquement l'agglomération. Un pointage des naissances pour la période 1821-1828 fournit un total de 194 enfants ; en comptant sur une mortalité infantile moyenne de 330 pour 1.000 ²², il en reste 120, soit beaucoup plus que les 82 mentionnés plus haut.

TABLEAU RECAPITULATIF

Nombre supposé d'enfants scolarisables en 1833	120
Nombre d'enfants mentionnés par la statistique de 1833	82
<hr/>	
Nombre réel d'élèves (garçons seulement)	
en 1834	30 dont 18 non-payants
en 1848	33 dont 11 non-payants
en 1850	35 dont 10 non-payants

Nombre total d'élèves (garçons et filles) en 1850 : 70.

21. A.D. M¹⁰23 : Recensement de 1851 (commune des Saintes-Maries-de-la-Mer).

22. A.D. 203 E : registre des naissances 677-678, registre des décès 682-683.

A.D. M 10 : recensements quinquennaux Saintes-Maries-de-la-Mer (1836-1856).

La liste nominative des 33 élèves garçons reçus en 1848 semble confirmer la part écrasante du bourg sur la campagne :

- 5 enfants étaient fils de meunier
- 5 enfants étaient fils de cultivateur
- 4 enfants étaient fils de maçon
- 3 enfants étaient fils de pêcheur
- 2 enfants étaient fils de médecin
- 2 enfants étaient fils de brigadier
- 2 enfants étaient fils de cafetier
- 2 enfants étaient fils de gardien
- 2 enfants étaient fils de propriétaire
- 1 enfant était fils de boulanger
- 1 enfant était fils de poissonnier
- 1 enfant était fils de revendeur
- 1 enfant était fils de douanier

Les deux tiers des parents occupent en effet des fonctions "urbaines", relevant du secteur secondaire ou du secteur tertiaire, ce qui ne correspond nullement à l'importance de ces secteurs dans l'éventail socio-professionnel des Saintes-Maries. Les cultivateurs, quoique les plus représentés en nombre absolu (avec les meuniers), ne sont pas en rapport avec la place qu'ils occupent réellement dans la commune, à savoir 67 % de la population active ²³.

Les ruraux se montraient donc assez peu attirés par l'instruction de leurs enfants. Rien de bien étonnant, ni de particulièrement caractéristique : un habitat très dispersé, un médiocre niveau de vie, l'absorbant travail de la terre expliquent suffisamment cette indifférence. Mais sans doute faut-il aussi rendre responsable de cette situation l'opposition des notables, souvent légitimistes dans cette région, à toute extension de l'enseignement en milieu rural, comme le laissait entendre, en 1838, l'inspecteur Topin :

23. A.D. M 10.

"Dans ces contrées où l'esprit de parti a si souvent divisé les populations, la loi sur l'instruction primaire qui devait, en éclairant les masses, consolider les principes d'une révolution, ne pouvait pas être reçue avec une approbation générale. C'est parce qu'on connaissait toutes les conséquences de l'enseignement populaire généralement répandu, que la réforme... devait nécessairement rencontrer des esprits peu disposés à l'accueillir favorablement" ²⁴.

Dernier obstacle : le français n'était pas la langue usuelle des Camarguais. Seuls le parlaient les riches, les notables, les "messieurs". Pêcheurs et paysans se servaient d'un provençal abâtardi par l'invasion de gallicismes. En 1857, un voyageur portait le jugement quelque peu méprisant :

"La langue française est en stagnation et à l'état primitif aux Saintes-Maries... Elle n'y est parlée que par les personnes bien élevées et les étrangers, et y est à peine comprise par les indigènes" ²⁵.

Or, à l'école, l'enseignement était uniquement donné en français, donc en langue étrangère pour les élèves. Reposant sur la méthode simultanée, il faisait surtout appel à la mémoire, comme en témoigne l'article du "*Publicateur arlésien*" consacré à la distribution des prix d'août 1838, en l'hôtel de ville des Saintes :

"Plusieurs élèves ont ouvert la séance en récitant quelques morceaux choisis de nos poètes français, sur l'existence de Dieu, sur l'immortalité de l'âme, etc., tous propres à inculquer les préceptes de morale, à consacrer les vérités sublimes de notre religion et à émouvoir les esprits.

"Les élèves ont successivement répondu aux questions qu'on leur a adressées sur le catéchisme, sur la grammaire, principalement sur

24. A.D. T14 : Même son de cloche dans le Sud-Ouest aquitain : voir la thèse de M. ARMENGAUD : *Les populations de l'Est Aquitain au début de l'époque contemporaine (1845-1871)* » (Paris, 1961, p. 327).

25. Chevalier BARD : *La Camargue et les Saintes-Maries, 1857* (Paris, Bibliothèque Nationale).

les participes, sur l'arithmétique, le système légal des poids et mesures, la géographie, l'histoire de la France et sur quelques notions de physique"²⁶.

Ce programme illustrait bien l'esprit de la loi Guizot, qui mettait au premier rang l'éducation morale et religieuse. Avec la loi Falloux, la Seconde République n'apporta rien de neuf dans ce domaine, ni les débuts du Second Empire. Le maire des Saintes-Maries ne déclarait-il pas en 1853 :

"...L'éducation ne peut être véritablement bonne qu'autant qu'elle est inspirée par la religion... Ces conditions, nécessaires partout, le sont particulièrement aux Saintes-Maries, où l'éducation de famille est fort négligée"²⁷.

En revanche, la Seconde République avait répondu aux vœux de nombreux habitants, du moins à ceux de la bourgeoisie saintine, en créant officiellement une école de filles, dont l'ouverture était réclamée au moins depuis 1839²⁸. En fait, depuis 1843, une religieuse prenait en charge les fillettes, qu'elle instruisait dans une salle qui servait également de garderie²⁹. Assez curieusement, alors que les instituteurs étaient tous des laïcs, la municipalité choisit à chaque fois une congréganiste pour l'éducation des filles ; il est vrai qu'on leur faisait plus confiance, mais elles avaient le gros avantage de demander un traitement beaucoup plus modeste que celui des maîtres laïcs. La sœur Marie Alamet, de l'ordre de Saint-Joseph, ne touchait que 200 francs par an, somme augmentée jusqu'à 300 francs en 1852 pour lui permettre de surveiller les plus jeunes enfants³⁰ ; la tâche était telle qu'une autre congréganiste vint la seconder la même année car, rien que pour les filles, on comptait 35 élèves. Que valait leur enseignement ? D'après le conseil municipal, il méritait tous

26. *Le Publicateur, journal de l'arrondissement d'Arles* : n° 86 du 24 août 1838.

27. D.C. Saintes-Maries 26 juin 1853.

28. *Le Publicateur* : n° 27 du 5 juillet 1839. Pétition de certains habitants des Saintes pour l'ouverture d'une école de filles.

29. D.C. Saintes-Maries 29 mars 1843.

30. D.C. Saintes-Maries 2 mai 1852.

les éloges, mais nous ignorons sa qualité véritable. En 1838, l'Inspecteur Général se plaignait, à l'échelon départemental, de leur médiocre qualification ³¹.

Le seul problème qui restait à régler après 1850 concernait les locaux des garçons. L'école se tenait dans une pièce située au rez-de-chaussée de la mairie :

"Insuffisamment éclairée au Nord, sans aération, sans lieux d'aisance et sans aucun des accessoires nécessaires pour une institution de cette nature" ³².

La construction envisagée, assez importante puisque, outre le logement de l'instituteur, on comptait y établir un pensionnat ou demi-pensionnat...

"...afin que l'éducation des enfants restât moins incomplète et que les salutaires impressions de l'école soient plus durables et produisent tous les bons effets qui en découlent" ³² atteignait le coût exorbitant de 9.000 francs, alors que la malheureuse commune n'arrivait jamais à atteindre 3.000 francs de recettes annuelles ! Point n'est besoin de préciser que jamais le bâtiment ne vit le jour...

La loi Guizot avait donc permis à l'Enseignement primaire, dans la commune des Saintes-Maries, de se doter petit à petit d'une école de garçons en 1834, d'une école de filles et d'une "salle d'asile" pour les enfants en bas âge à partir de 1843. L'ouverture de la salle d'asile, notamment, est due à la ténacité des édiles locaux qui se plaignaient fréquemment de l'abandon où se trouvaient les jeunes enfants des familles peu fortunées :

"Les mères de famille sont obligées pour aller à leur journées (sic) d'abandonner le soin de leurs jeunes enfants et de les livrer à eux-mêmes pendant toute la journée ; les uns restent enfermés sous clefs pendant plusieurs heures de la journée, d'autres sont

31. D.C. Saintes-Maries 10 mai 1841.

32. Archives de Saint-Trophime-Plan-du-Bourg (Faraman).

remis sous la surveillance d'autres enfants un peu moins jeunes, mais tout à fait incapables de soigner ceux qui sont soumis à leur garde" ³¹.

Une ombre, toutefois, à ce tableau : la fréquentation scolaire ne suivait pas la hausse de la courbe démographique. Les enfants de la campagne continuaient, pour la plupart, à ignorer la sombre atmosphère des salles de classe. Aussi le développement de l'instruction, loin de rapprocher ruraux et citadins, renforçait-il l'isolement des populations rurales.

Cela se vérifie également pour la Camargue arlésienne, encore plus défavorisée que sa voisine. Non que l'administration locale se désintéressât de la question : en 1847, le conseil municipal témoignait de l'importance du fonds budgétaire alloué aux établissements scolaires. L'immensité du territoire à couvrir, quatre fois l'étendue de celui des Saintes, décourageait cependant les esprits les mieux disposés. Pour toute la commune d'Arles, la statistique de l'instruction primaire de 1833 recensait 1.000 garçons et 900 filles ayant de cinq à douze ans ; sur ce total, 600, soit le tiers, ne venaient jamais à l'école à cause de l'éloignement. Nous ne possédons aucun renseignement particulier à la Camargue, mais on peut penser que l'absentéisme était de règle, d'autant qu'il fallut attendre 1851 pour voir apparaître dans le budget communal la mention d'un maître dans le delta, plus précisément à Albaron, dont le traitement était le plus médiocre de toute la commune, avec celui de l'instituteur de Mas-Thibert (quartier arlésien du Plan-du-Bourg). L'analphabetisation des habitants semblait donc inévitable.

Or, le dépouillement des registres paroissiaux de Saint-Trophime-de-Faraman (Plan-de-Bourg, rive droite) permet de constater que beaucoup d'hommes savaient signer ³². En général, les femmes étaient totalement illettrées ; seule une "ménagère" a pu écrire son nom. Que les ménagers fussent capables de signer, on le conçoit, mais des jardiniers, des pêcheurs ? Où avaient-ils pu apprendre ces premiers rudiments ? Au près du curé ? C'est peu probable, vu les carences de l'encadrement religieux. Une remarque d'Alphonse Daudet éclaire quelque peu cette énigme. Chassant

près du Vaccarès, Daudet s'apitoyait sur la vie de son voisin garde-chasse, perdu au milieu des marais et des flèvres, en notant qu'heureusement les garçons se trouvaient à Arles, chez la grand-mère :

"Ils y resteront, ajoute-t-il, jusqu'à ce qu'ils aient appris à lire et qu'ils aient fait leur "bon jour" (première Communion), car ici on est trop loin de l'église et de l'école" ³³.

Ainsi s'expliquerait que l'instruction ne fût point totalement ignorée dans ce "reiaume de la saú, virá de vers la mar" (J. d'Arbaud). Mais combien avaient cette possibilité d'aller à Arles ? Et quant aux filles, il allait de soi, dans de pareilles conditions, que l'école n'était pas pour elles.

La scolarisation de la Camargue, en ce milieu du XIX^e siècle, laissait donc beaucoup à désirer. Que beaucoup d'hommes pussent apposer leur signature sur un registre n'impliquait pas pour autant un niveau de connaissances très élevé. Aux Saintes-Maries mêmes, les insuffisances restaient notoires. L'instruction ne pouvait donc jouer son rôle de lien social dans une population aussi difficilement accessible. Mieux armé et plus facilement répandu, l'enseignement religieux semblait appelé à assumer cette fonction.

Mais, comme partout, et peut-être plus encore, il avait fallu effacer les traces de la Révolution qui avait complètement désorganisé l'encadrement religieux en Camargue. En 1789, on dénombrait cinq églises paroissiales pour la seule Camargue arlésienne : Saint-Vincent d'Albaron, La Trésorière (à l'ouest d'Arles, sur le petit Rhône), les Sansouires, Ville-neuve et Le Sambuc ³⁴. Le territoire des Saintes-Maries disposait de l'église du village et d'une chapelle à Boismeaux. En outre, plusieurs mas possédaient leur propre chapelle de dévotion, treize en tout.

33. A. DAUDET : *En Camargue in Lettres de mon Moulin* (1869).

34. VERAN : *Essai sur la statistique de la ville d'Arles et son terroir*, tome III, (Bibliothèque Municipale d'Arles, manuscrit 492). Plus rien ne subsistait des hauts lieux médiévaux : Notre-Dame d'Ulmét, Notre-Dame de Silvéral, n'avaient pas résisté aux atterrissements du Rhône ou à la misère. Plus rien sauf un nom de mas : « l'Abbadie ».

Beaucoup ne survécurent pas aux orages révolutionnaires. Eglises fermées, vendues comme biens nationaux, transformées en remise ou en fenil, la désolation régnait à la veille du Concordat. A Villeneuve, l'église était en ruine ; Notre-Dame des Palmiers, élevée aux Sansouires, sur le grand Rhône, avait été aliénée, ainsi que le presbytère, après la mort du desservant, assassiné par des pillards en 1792³⁵ ; au Sambuc, l'église avait été achetée par des particuliers, tandis qu'à Albaron elle était transformée en grange à foin. La situation était identique en Basse-Camargue arlésienne, mais la Révolution n'en était pas entièrement responsable. C'est en 1636, sur la rive gauche du grand Rhône, dans le quartier du Grand Plan-du-Bourg, qu'une paroisse fut érigée sur la demande des habitants, lassés de leur absolu dénuement religieux³⁶. La chapelle, placée sous le vocable de Saint-Trophime, se trouva séparée d'une grande partie de sa paroisse par la crue catastrophique de 1711 : désormais le desservant de Saint-Trophime devait traverser le Rhône pour aller vers ses fidèles ou vice versa. En fait, pour les services habituels, c'était, le plus souvent, le curé du Sambuc qui remplaçait son collègue, car passer du Grand-Plan-du-Bourg au Petit n'était pas toujours facile vu l'irritabilité du fleuve. En dépit de cette situation anormale, les limites de la paroisse restaient inchangées et les autorités religieuses se refusaient à bâtir sur la rive droite du Rhône, escomptant "qu'une crue rétablirait ce qu'une crue avait détruit"³⁵ ; aussi, au moment du Concordat, Saint-Trophime se réduisait à un amas de pierres perdu parmi les peupliers. La Camargue arlésienne avait donc beaucoup plus souffert que la paroisse des Saintes-Maries, puisque celles-ci bénéficiaient toujours de la présence d'un curé et d'un vicaire au bourg, tandis qu'un autre prêtre desservait la chapelle de Boismieux, rebâtie à la fin du XVII^e siècle.

35. Abbé CONSTANTIN : *Les paroisses du diocèse d'Aix*, X, p. 259-270.

36. Cf. l'acte de fondation de Saint-Trophime-Plan-du-Bourg in *Registres paroissiaux de Saint-Trophime-de-Faraman* : « Il arrive souvent... que diverses personnes sont décédées sans confession ni administration de sacrements ; d'ailleurs, n'y ayant aucun cimetière réglé, quand il vient à mourir quelque personne, chacun y enterre le corps où bon lui semble et le plus souvent dans des chemins publics avec indécence insupportable. »

Dans les Bouches-du-Rhône, le Concordat fut accueilli avec soulagement par une population très attachée à son culte ³⁷, et les habitants du canton d'Arles-Ouest, où était comprise la Camargue arlésienne, ne se firent pas faute de clamer qu'ils étaient sans église et sans prêtre. Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles depuis 1802, prit en main la réorganisation du delta, théoriquement achevée en 1804 ³⁸. Trois paroisses étaient rétablies en Camargue d'Arles : Saint-Vincent d'Albaron, Saint-Joseph de Villeneuve et Notre-Dame du Sambuc ; quant aux Saintes-Maries, elles perdaient leur vicaire et ne conservaient qu'un curé... pour un territoire de 37.000 hectares. Quant à Saint-Trophime, son rétablissement resta de pure forme car la chapelle était inutilisable. Dans le choix des titulaires, Mgr de Cicé révéla son habileté. Sur les quatre prêtres nommés en Camargue, deux étaient "constitutionnels" (Pierre Nay, aux Saintes, et Jean-Baptiste Sause, ancien bénédictin, au Sambuc) ; le desservant de Villeneuve ne se faisait remarquer par aucun passé particulier, tandis que celui d'Albaron appartenait au clan des réfractaires. On serait tenté de penser que le prélat avait fait la part belle aux "jureurs", ce qui, de sa part, étonne un peu. En réalité, Pierre Nay n'avait nullement brigué les Saintes-Maries puisque l'autorité laïque, passant au crible ces nominations, lui reprochait de "disputer avec indécence la cure de Marignane" ³⁹ ; quant à Jean-Baptiste Sause, l'autre constitutionnel, il dépendait de Notre-Dame-la-Major à Arles, église alors confiée au doyen Nalis, "chef des insoumis avant le Concordat". Somme toute, un subtil équilibre !

Mais contrairement aux apparences, tous les problèmes n'étaient pas réglés. Dans sa séance du 10 mars 1826, le Conseil municipal arlésien approuvait la demande de l'archevêque concernant la réouverture des succursales autres que Le Sambuc, la seule à être desservie, mais n'appartenant même pas à la commune, celle-ci ayant renoncé à déboursier le prix

37. A.D. 65 V₁ ; « Erection de succursales. »

38. A.D. 65 V₁ et A.D. 66 V₉.

39. A.D. 2 V₁ ; « Etat nominatif des prêtres desservants » (1^{er} messidor, an XII, Juin 1804).

exigé par le propriétaire. Effectivement, en dépouillant les budgets communaux, on s'aperçoit qu'à la fin de l'Empire seule fonctionnait la succursale du Sambuc, dont le desservant recevait un salaire de 400 francs, plus 350 francs de secours à la fabrique ⁴⁰, soit les plus faibles émoluments versés par le Conseil, très loin derrière certaines églises urbaines qui, comme Saint-Césaire, dépassaient 1.000 francs de secours. La disparition de Villeneuve et d'Albaron tient vraisemblablement aux perpétuelles difficultés financières de la ville d'Arles. La Camargue se trouvant par le fait, et selon l'expression des autorités, presque "démunie des secours de la religion", le Ministère des Cultes autorisa, une fois de plus, le rétablissement des succursales de Villeneuve et Albaron. Mais trois ans plus tard, le sous-préfet manifestait son mécontentement car sur le terrain rien n'avait changé, à quoi le Conseil municipal eut beau jeu de répondre que si les églises n'avaient pas été reconstruites ou rendues aux curés, c'est que la commune ne pouvait réunir les fonds nécessaires. A la fin de la Restauration, les gouvernements n'avaient pas réussi à effacer les traces de la désorganisation révolutionnaire et la situation était toujours celle dépeinte par le sous-préfet Barème, en 1821 :

"La plupart des cultivateurs sont forcés de manquer la messe le dimanche et les fêtes par les mauvais chemins et le grand éloignement où (ils) se trouvent, soit de la ville, soit des églises de campagne" ⁴¹.

Sous la Monarchie de Juillet, les rapports entre la municipalité arlésienne et les desservants camarguais ne se déroulèrent pas toujours dans un climat très cordial. L'abbé Sause, recteur du Sambuc, se vit systématiquement refuser une augmentation de traitement, augmentation qu'il justifiait par l'entretien d'un cheval, moyen de locomotion indispensable

40. Il y avait donc diminution par rapport à la somme fixée en l'an XIII (500 F pour les desservants, 1.000 F pour les curés). Ces chiffres furent à nouveau atteints sous la Restauration. Cf. A.D. 13 V₁.

41. A.D. 2 V, : « Etat du personnel du diocèse d'Aix dans l'arrondissement d'Arles » 1^{er} février 1821.

dans une paroisse aussi étendue ⁴² puisqu'elle comportait encore tout le Plan-du-Bourg rive gauche, car aucune église ne remplaçait la bâtisse en ruine de Saint-Trophime. Ces accrochages répétés semblent relever en fait de certaines rancunes personnelles car l'ecclésiastique ne se trouvait pas sur la paille : il possédait une petite fortune personnelle qui lui avait permis de racheter sa chapelle, qu'en 1838 il se proposa de vendre à la ville. Néanmoins, et en dépit de ces incidents, le bilan fut positif car on créa enfin un service religieux permanent pour le Petit Plan-du-Bourg (Basse-Camargue arlésienne).

Depuis 1826, le ministère des cultes avait donné son accord à l'érection d'une nouvelle chapelle dédiée à Saint-Trophime, mais dix ans plus tard, la situation n'avait pas changé ; or l'établissement d'un prêtre à demeure au Petit Plan-du-Bourg devenait hautement souhaitable depuis qu'une institution privée, la Compagnie Générale de Dessèchement, avait établi son quartier général au mas de Paulet d'où elle travaillait de concert avec le baron de Rivière, grand propriétaire terrien et auteur de plusieurs mémoires sur l'endiguement et la fertilisation du delta ⁴³. Une véritable tentative de colonisation agricole fut lancée : en 1835, 300 à 400 ouvriers travaillaient à Paulet et l'année suivante une quarantaine de cabanes s'élevaient à l'Esquinaud, pour atteindre la centaine en 1840. Faute de bâtiment, ce fut, à partir de 1837, la chapelle du mas de Faraman, propriété du baron de Rivière, qui abrita les offices religieux ⁴⁴ en attendant la construction d'une véritable église paroissiale ; solution provisoire qui dura vingt-cinq ans... La tâche du prêtre n'était pas de tout repos : une population dispersée, des apports de main-d'œuvre étrangère donc déracinée faisaient de sa paroisse un véritable pays de mission, d'autant que le territoire à couvrir se caractérisait par son immensité. Comme avant la Révolution il s'étendait sur les deux rives du Rhône et ne comptait pas moins de 33 mas, 5 postes de douanes ou phares et 3 rassemblements de cabanes ("le village de l'Esqui-

42. Cf. D.C. Arles juillet 1831 (registre 1831-1833 p. 517) et mai 1838 (registre 1834-1838 p. 33).

43. Cf. Annales Provençales d'Agriculture, tome IX, p. 144-156.

44. Registres paroissiaux de Saint-Trophime-Plan-du-Bourg (Faraman) et registre du conseil de fabrique de la paroisse.

naud" sur la rive droite étant le plus important). Par rapport à l'ensemble des mas et au développement de l'Esquinaud en bordure du Rhône, la chapelle de Faraman offrit rapidement le double inconvénient de l'étroitesse et de l'éloignement ; aussi dès son installation en 1850, le Conseil de Fabrique se préoccupa-t-il de trouver un terrain plus central pour y ériger une chapelle, un presbytère et un cimetière, mais l'inexistence des recettes le contraignait à rechercher un généreux donateur. Après plusieurs démarches, ce fut la donation Léon de Rivière qui fut retenue car sise sur une partie du domaine de Paulet, elle avait le gros avantage d'être voisine de la "Compagnie d'Allais et de la Camargue" dont l'exploitation des salines et la fabrication de produits chimiques constituaient un pôle d'attraction pour le peuplement. La nouvelle église de Barcarin s'ouvrit au culte en 1868, au grand soulagement de l'abbé Augier qui quitta sans regret "la pauvre et triste église du quartier de Faraman... qui vraiment n'était pas digne des incomparables mystères qu'il fallait y célébrer"⁴⁵.

Si l'on veut établir un petit bilan du demi-siècle pour la Camargue arlésienne, on constate que le culte catholique se célébrait au Sambuc, au hameau de Gageron près de Villeneuve, et à Faraman, tandis qu'Albaron n'eut de cure définitive qu'à partir de 1875. L'encadrement religieux, sauf pour le Petit-Plan-du-Bourg, apparaît plus lâche qu'en 1789 et la tâche des prêtres n'en est que plus ardue, comme le constatait mélancoliquement l'abbé Augier pour sa paroisse lors de la bénédiction de l'église de Barcarin :

"Ce que je demande surtout, c'est de travailler efficacement à l'érection du temple spirituel qu'il faut édifier dans cette paroisse, où la foi a malheureusement de si faibles racines dans le plus grand nombre de ces âmes si intéressantes dont le sort vient de m'être confié"⁴⁶.

Peut-on étendre ces remarques à la paroisse des Saintes-Maries ?

45. *Ibid.* La paroisse de Faraman était si pauvre qu'à la session de Quasimodo 1855, le conseil de fabrique s'adresse à la municipalité arlésienne pour pouvoir acheter au prêtre « un calice et un missel du diocèse assez propre ».

46. Registre paroissial... « Bénédiction de la nouvelle église » (1868).

Au moment du Concordat, l'église du bourg avait piètre allure. Deux pillages consécutifs, en 1793 et 1794⁴⁷ avaient brisé ses statues, brûlé avec les ex-voto les châsses des célèbres saintes, détourné ses reliquaires pour les fondre en monnaie ; quant aux créneaux, rasés, ils servirent de pierre à bâtir. Seules rescapées : les précieuses reliques, source d'un pèlerinage très connu, que le curé Abril avait mises à l'abri des révolutionnaires locaux. La réparation de l'église traîna pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. L'extrême pauvreté de la commune ne pouvait lui permettre d'entreprendre pareils travaux sur lesquels la statistique de Villeneuve-Bargemon appelait la sollicitude du gouvernement, comme d'ailleurs (mais en vain) tous les conseils municipaux depuis 1829. Réparations urgentes pour sauver un "temple antique et respectable"⁴⁸, pour consolider un presbytère qui, en 1849, apparaissait "menacé d'une ruine imminente (et dangereux) à habiter"⁴⁹. Les premiers travaux avaient bien commencé en 1842, mais leur exécution laissait tellement à désirer qu'on dû les arrêter sous peine de massacrer l'ensemble. De toute manière, les catastrophiques inondations des années 40 interdirent toute dépense de cet ordre et il fallut attendre 1859 pour se décider à sauver le monument, désormais classé par les Beaux-Arts⁵⁰. Il était temps ! Le Conseil Municipal dans sa séance du 10 mai 1854 déplorait :

"Un état de délabrement des plus inquiétants... Le culte même ne peut s'y célébrer d'une manière convenable, il y pleut presque comme à la rue".

Quant aux relations entre le curé et ses ouailles, elles connurent bien des aléas dans ce demi-siècle. Il est difficile d'en saisir les motifs profonds ; faut-il les chercher dans cette amère maxime de l'abbé Janvier, s'exclamant auprès du "Médecin de Campagne" : "Ce que nous gagnons aujourd'hui sur nos ouailles dépend entièrement de notre influence personnelle ; n'est-ce

47. Voir Veran : ms 490 Bibliothèque d'Arles, p. 250 sqq.

48. D.C. Saintes-Maries : établissement du budget de 1833.

49. *Ibid.* : 5 août 1849.

50. Le classement était intervenu en 1854, mais les travaux définitifs, retardés par la dernière grande inondation, ne commencèrent qu'en 1859.

pas un malheur que la foi d'une commune soit due à la considération qu'y obtient un homme ? ». La pratique religieuse touchait en réalité une assez faible partie de la population : tenu de dresser le tableau des édifices non aliénés, le maire Gondran évaluait vers 1801⁵¹ le nombre de fidèles se rassemblant aux offices "tout au plus (à) deux cents" ; à cette époque, la commune comptait un peu moins de sept cents habitants, ce qui donne une fréquentation religieuse plutôt timide. Les raisons, il faut bien entendu les trouver, encore et toujours, dans l'éparpillement de l'habitat, le mauvais état des chemins et la dureté de la vie quotidienne qui avaient marqué ces populations souvent jugées par les contemporains farouches et barbares. Témoin ces deux diatribes contre les habitants des Saintes, l'une émanant d'un notaire arlésien très conservateur :

"Leur caractère est grossier et brutal, leurs mœurs depuis la Révolution française sont très mauvaises... Semblables à des pirates (sic), ils ne sont jamais si contents que lorsque la mer est en courroux, alors ils montent sur le sommet de leur église, promènent leurs regards sur la surface de la mer pour tâcher de découvrir quelque bâtiment prêt à naufrager (sic) sur le rivage pour se charger des dépouilles de ceux qui ont péri dans la tourmente"⁵²,

l'autre provenant de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Poulle :

"Rien n'est saint ou sacré pour lui. Comme homme civilisé, il n'a que les vices de l'état social ; comme homme de la nature, toute vertu lui est étrangère. C'est un être essentiellement immoral, un vrai sauvage, qui souffre impatiemment toute domination et dont la liberté ne rêve que le pillage et ne respire que la rapine"⁵³.

Les deux premiers curés de la commune n'eurent guère à se louer de leurs paroissiens : l'abbé Nay dut se battre pour récupérer la maison curiale alors transformée en mairie⁵⁴ et son successeur, qui voulait faire

51. A.D. 107 E (IP1) : Rapports entre le clergé et la municipalité.

52. VERAN : *op. cit.* p. 37.

53. POULLE : *Étude statistique sur le delta du Rhône* (1817) p. 33.

54. A.D. 9 V⁴ : Lettre du préfet (an X) appuyant l'abbé Nay.

don de ses économies à l'hospice local, préféra finalement en faire bénéficier les hospices d'Arles vu, comme l'écrivait l'ingénieur Poulle, "l'ingratitude constante que ces misérables oppos(aient) à ses bienfaits". A dire vrai, les Saintois semblaient se passer de prêtre assez facilement : en 1807, le marquis de Laincel, maire de la commune, faisait ainsi part de son mécontentement :

"Depuis environ un an cette commune est sans curé, ses habitants sont privés de tout secours spirituel ; cette situation est alarmante (sic), elle est contraire aux vœux et aux ordres de votre auguste Empereur" ⁵⁵.

Aucune amélioration sous la Restauration : en 1818 le sous-préfet se plaignait au préfet de l'abandon spirituel de la commune, sans prêtre depuis un an à cause de la maladie, puis de la mort du titulaire :

"Un grand nombre d'enfants naissent et meurent sans avoir reçu le baptême, les malades demandent en vain les secours et les sacrements de l'église, et jamais ou presque jamais on ne célèbre la messe" ⁵⁶.

Les Saintes-Maries jouèrent véritablement de malchance car en 1824 le procureur du Roi et l'archevêque d'Aix reçurent des plaintes en bonne et due forme déposées contre l'abbé Sichard qui, brouillé avec l'adjoint au maire, lui refusa l'absolution et s'opposa à l'enterrement religieux ; comme de surcroît sa conduite morale avait suscité quelque scandale, les choses se gâtèrent au point que le problème du maintien de l'ordre se posa au préfet. L'affaire se tassa... mais en 1833, nouveaux incidents avec le nouveau curé.

Tout commença lors des élections municipales et cantonales de novembre 1833, qui virent le triomphe des candidats légitimistes locaux. Des rixes éclatèrent et le ministère de l'Intérieur et des Cultes en saisit le prétexte pour motiver son intervention auprès du préfet des Bouches-du-Rhône :

55. D.C. Saintes-Maries : 27 août 1807.

56. A.D. 9 V⁴ : Lettre du sous-préfet d'Arles au préfet 19 mars 1818.

"M. Gazan... est signalé comme le principal instigateur des désordres survenus dans cette commune. La conduite de ce prêtre... produit un effet déplorable dans le pays et porte une grave atteinte au sacerdoce. Cet ecclésiastique fait depuis longtemps une opposition violente et dangereuse... Il a été l'agent le plus actif de la faction carliste ; il n'est sorte de menace, de promesses et de distribution d'argent qu'il n'ait faite aux électeurs" 57.

Les témoignages concordants du juge de paix, du conseil municipal, de la gendarmerie attestaient que le prêtre avait réuni les électeurs, leur avait dicté avec force menaces et promesses les noms des candidats et "désigné même les personnes que l'on choisirait pour écrire les bulletins des illettrés". Mais tous les rapports sur l'abbé émanant d'autorités orléanistes, il est difficile de cerner la vérité. L'"affaire" dura deux ans pendant lesquels l'administration civile, ne pouvant déplacer Gazan car la cure des Saintes était inamovible, essaya par tous les moyens de lui rendre la vie impossible, ceci en dépit de ses protestations de fidélité au nouveau régime qui réussissait surtout à exaspérer toujours un peu plus le sous-préfet d'Arles qui ne pouvait tolérer

"(ses) appartements tapissés de portraits de Henri V, de la duchesse de Bery, de rubans blancs et verts et de tout autre ridicule emblème de la légitimité".

Il fallut attendre 1845 pour voir arriver un nouveau pasteur. L'administration le tenait avec soulagement pour un bon prêtre, indifférent à la vie politique, retiré du monde. Et le sous-préfet terminait aigrement son rapport en lançant :

"Il n'a pas de lumières très étendues, mais il sera toujours bien à la hauteur des hommes les plus éclairés des Saintes-Maries" 58.

57. A.D. 9 V⁴ : Affaire Gazan.

58. A.D. 9 V⁴ : Rapport du 3 octobre 1845.

Cet ecclésiastique remplit d'ailleurs fort bien sa tâche, comme la plupart de ses prédécesseurs. Presque tous se dépensèrent sans compter, dans un isolement absolu, sur un territoire trop vaste pour les forces d'un seul prêtre (la succursale de Boismieux ne fut rétablie qu'en 1864) et où les fièvres annuelles interrompaient parfois le culte durant plusieurs semaines, car Arles, la ville la plus proche qui aurait pu fournir un remplaçant se trouvait éloignée de quarante kilomètres. C'est à l'actif de ces hommes que le pèlerinage des Saintes, interrompu sous la Révolution, dut de retrouver tout son éclat.

Sous l'Empire, les fidèles de Marie-Jacobé et de Marie-Salomé avaient repris les chemins de Camargue en grande affluence⁵⁹. La Restauration continua sur cette lancée⁶⁰, mais si nous en croyons le témoignage d'un voyageur parisien, les débuts de la monarchie de juillet auraient marqué une nette désaffection :

« Ils ne sont plus, hélas (hélas pour les Saintes), ces temps de piété curieuse et de foi pérégrinante où les fidèles venaient de toutes parts faire leurs dévotions aux chasses célèbres !... Ces reliques aujourd'hui sont sans vertu ; le jour de la fête on les expose encore, mais aucun pèlerin ne vient leur rendre hommage”⁶¹,

Jugement à vrai dire un peu suspect par son radicalisme, mais une fois nuancé par plus de modération, il confirmerait l'affirmation de l'abbé Constantin datant le retour des "beaux temps" du milieu de la monarchie orléaniste⁶², c'est-à-dire de la reconnaissance officielle des reliques opérée en 1839 afin d'effacer le souvenir de leurs tribulations révolutionnaires.

Les Saintes jouissaient d'un pouvoir thaumaturgique très étendu. On les priaît, comme Vincent le rappelait à Mireille⁶³, pour guérir de la rage ou des morsures d'animaux ; on les implorait également pour toutes sortes

59. POULLE : *op. cit.* p. 37.

60. Statistique de Villeneuve-Bargemon, tome II, p. 1.126.

61. *Voyage pittoresque dans le Midi de la France* (auteur anonyme, pas de date. Ecrit durant la monarchie de juillet).

62. Abbé CONSTANTIN : *op. cit.* p. 301.

63. MISTRAL : *Mireio* chant I. Attesté par le chevalier Bard, *op. cit.* p. 46.

d'infirmités : paralysie, cécité... si bien que la veille des pèlerinages (le 25 mai pour Marie-Jacobé et le 22 octobre pour Marie-Salomé) la ville offrait "l'aspect d'une grande ambulance" ⁶⁴. Il n'était pas jusqu'aux peines d'amour qu'elles ne devaient de guérir : Mireille, désespérant d'épouser Vincent le vannier mettait en elles son dernier espoir, et dans ses "Mémoires", Mistral faisant route vers les Saintes chemine avec la belle Alarde venue les supplier de lui rendre son "cadet" qui l'avait abandonnée. L'exposition des reliques attirait des fidèles de toute la Provence, du Comtat-Venaissin, ainsi que de très nombreux Languedociens qui se groupaient en caravanes à partir de Beaucaire ou d'Aigues-Mortes. Lourdes carrioles au confort rudimentaire, véhicules hétéroclites menaçant de s'embourber irrémédiablement en cas de pluie... Le service le mieux organisé était celui d'Aigues-Mortes et de Lunel d'où partait un omnibus qui empruntait le bac de Sylvéreal ; à défaut, on utilisait, ainsi que l'apprend Mistral — horrifié —, "lou carrossa de las Poumpas Funebras de la vila de Mount-Pelié" ⁶⁵.

A l'arrivée, il fallait réussir à se faufiler jusqu'à l'église, à travers les baraques, les bancs, les tables dressés par des marchands de toutes sortes, ce qui créait un encombrement et des rixes sans nom ⁶⁶. Les Montpelliérains avaient le monopole de la vente des cierges, bougies, médailles, juste devant le porche. A l'intérieur, coiffes noires des Nimoises, rubans du pays d'Arles et bouillonnés de Lunel se livraient une lutte sans merci pour atraper une chaise car, dans la mesure du possible, on tâchait de passer la nuit dans les murs saints ; comme tous ne pouvaient s'y entasser, une partie de la foule couchait sous des tentes ⁶⁷. Les cérémonies duraient deux jours, l'événement essentiel résidant évidemment en la descente des reliques exposées dans la chapelle haute d'où un système de câbles permettait de les faire glisser vers la chapelle basse. Le droit de tourner le treuil appartenait aux Beaucairois qui s'en montraient très jaloux. Dès l'apparition des

64. *Le Publicateur* : n° 74 du 1^{er} juin 1838.

65. MISTRAL : *Memori e raconte*, cnap. XIV. La phrase est en dialecte languedocien.

66. D.C. Saintes : 1^{er} février 1849. Pour améliorer ses finances, la commune décida de louer ces emplacements.

67. MISTRAL : *op. cit.* chapitre XIV.

châsses, c'était une ruée de fidèles essayant de toucher les reliques et s'enrouant à force de cantiques. Plusieurs contemporains se sont livrés au récit de ces manifestations, certains avec mépris, comme l'ingénieur Poulle qui n'y voyait qu'une hystérie collective, d'autres avec foi, comme le chevalier Bard :

"Il faut voir la physionomie inspirée, il faut entendre les acclamations de ce peuple compact, serré dans le temple comme les molécules de marbre concourant à la formation d'une mosaïque, lorsque les caisses sacrées sont descendues... : la crainte, l'espérance, la joie, la douleur se peignent sur ces figures et les accents de cette masse impressionnante et vive ont une rare éloquence ⁶⁸,"

mais tous ont bien mis en évidence le côté très extériorisé de ce culte, ce qui ne saurait surprendre en pays méditerranéen. Il semble d'ailleurs que plus on avance dans le demi-siècle, plus on goûte le pathétique de certaines scènes et l'émotion qui se dégage du "spectacle" ; ainsi l'article de "*L'Illustration*" en date du 3 juillet 1852 décrivant avec insistance la foule des épileptiques et des infirmes, ou les mères brandissant à bout de bras leurs enfants en suppliant les Saintes "par des cris pénétrants qui (viennent) arracher des larmes au cœur le plus froid" ⁶⁹. Evolution vers une sensibilité déjà très saint-sulpicienne ? On ne trouve plus, dans ces récits, d'allusion aux "orgies" qui, d'après Poulle (dont le manque de sympathie pour les Saintes-Maries est évident) déshonoraient la veille des cérémonies. Signe d'une transformation des mœurs ou aveuglement volontaire d'auteurs ne décrivant que ce qu'ils voulaient voir ?

Outre l'exposition des châsses, d'autres reliquaires sollicitaient la dévotion des croyants. Ainsi le "Saint-Bras" ou encore le "Coussin des Saintes", bloc de marbre encastré dans un pilier et qui passait pour guérir les maux d'yeux et la stérilité des femmes, aussi le raclait-on soigneusement avec les ongles pour en retirer une poudre précieuse, avalée en tisane ou en infusion. Tout ceci au son des cantiques, chantés en provençal ou en fran-

68. J. BARD : *La Camargue et les Saintes-Maries*, 1857, (Bibliothèque Nationale), p. 46.
69. *L'Illustration* : Article et dessin de J.-B. Laurens (3 juillet 1852).

çais. D'après les "Mémoires" de Mistral, nombreux étaient ces derniers, pourtant inspirés de modèles stéréotypés et dénués de toute saveur populaire ; ils paraissaient en tout cas plaire aux fidèles, peut-être parce que tous pouvaient les chanter alors que les hymnes provençaux et les cantiques languedociens n'utilisaient pas la même langue. Le pèlerinage s'achevait le lendemain par la promenade de la barque des Saintes, alors que le 24 mai les Gitans, rendant hommage à Sara, servante noire de Salomé et Jacobé dont ils avaient fait la reine et la patronne de leurs tribus, plongeaient sa statue dans la mer⁷⁰.

Dernière forme de dévotion, celle vouée aux chapelles particulières, qui demeura très vivace dans la première moitié du siècle, alors que la fin du XIX^e siècle la vit décliner. Souvent construites sur le modèle des cabanes camarguaises, ces chapelles pouvaient renfermer de vieilles statues en bois doré, habillées avec recherche et ornées de bijoux comme celle du mas de Notre-Dame-d'Amour décrite par le romancier Jean Aicard⁷¹. Sur les murs, près de l'autel, les ex-voto apportés par des marins réchappés d'un naufrage ou par des malades ayant recouvré la santé. Leur progressif abandon dans la seconde partie du siècle est vraisemblablement lié au rétablissement des cures où la messe dominicale permettait de se retrouver entre voisins éloignés et de goûter pour un bref moment l'illusion d'une vie en collectivité.

Ce fractionnement des groupes humains aide à comprendre le peu de succès rencontré par les missions. Sous la Restauration, la seule trace de leur passage consiste en une série de baptêmes célébrés en décembre 1817 par M. Løevenbruck, "diacre de la mission de France", dans la paroisse des Saintes-Maries. En 1845, l'Arlésien Louis Mège faisait allusion à un abbé missionnaire détaché du diocèse de Toulouse, et dont la verdeur des prônes avait scandalisé la population des Saintes⁷². Comme on le voit, ces tentatives ne dépassaient pas les limites de la seule bourgade de quelque importance existant en Camargue ; mais pouvait-il en être autrement ?

70. La popularité des Saintes, dans le village même, est attestée par le grand nombre de femmes portant le prénom de Marie-Jacobé ou de Jacobé (cf registre d'état-civil).

71. J. AICARD : *Notre-Dame d'Amour* (Paris, 1896).

72. L. MÈGE : *Chronique arlésienne* (Bibliothèque d'Arles, ms 234).

Quant aux protestants, ils apparaissent rarement au détour de la documentation. Le recensement de 1851 en dénombre 63 aux Saintes (tous calvinistes), soit 6 % de la population et à peu près autant pour la Camargue arlésienne. Le plus souvent, il s'agissait de fermiers ou de domestiques agricoles, bergers en majorité, qui travaillaient dans les mas possédés par des Gardois. Aucun renseignement sur leurs rapports avec les catholiques ; la seule notation à leur sujet, bien mince, nous est fournie par le "*Voyage pittoresque en Provence*" : sous la monarchie de juillet, tous les protestants du delta étaient appelés "camisards" par leurs voisins catholiques, comme au temps des grandes luttes du XVII^e siècle. Le silence des textes à leur sujet plaide pour des relations de bon voisinage, facilement explicables par leur faible importance numérique (2 % de la population camarguaise) et économique.

Peu de changements profonds donc, en cette moitié du XIX^e siècle, et les Camarguais pouvaient souscrire à cette déclaration du conseil municipal des Saintes-Maries :

"Si notre position est isolée, la faute n'en est pas à nous... notre isolement est une raison de plus pour qu'on nous rattache au reste de la France par le plus de moyens possible⁷³."

Certes, les contemporains pouvaient quand même s'accrocher à quelques lueurs d'espoir : une instruction moins chichement distribuée, une alphabétisation en recul (à partir de 1848 les hommes savent de plus en plus signer de leur nom sur un registre), une vie religieuse moins ténue. Mais en réalité, et compte tenu des difficultés financières d'Arles et des Saintes-Maries d'où devaient partir les impulsions premières, la Camargue restait avant tout, et pas seulement dans le domaine religieux, "une terre de mission".

Danielle BÉGOT-POLTON.

73. D.C. Saintes-Maries : 9 mai 1844.